2024

RAPPORT LOCAL

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

emploi fiphfp handicap

20 ANS de mobilisation HANDICAP FONCTION PUBLIQUE

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

Photo de couverture : Beaune

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

- Le mot du DTH
- Ça s'est passé en Bourgogne Franche-Comté
- Chiffres clés
- Annexes

LE MOT DU DTH

Fabrice Geurts

Directeur territorial
au handicap du FIPHFP

Quelles sont les caractéristiques spécifiques de votre région en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ?

L'évolution du taux d'emploi en Bourgogne-Franche-Comté est à l'image de la tendance nationale, à savoir une progression continue du taux direct. La dernière déclaration a permis à la fonction publique Hospitalière de rejoindre la fonction publique Territoriale, en dépassant à son tour le taux moyen de 6%. Les dernières données relatives à l'apprentissage ont également permis de constater que le taux d'apprentis en situation de handicap dans la Fonction publique dans notre région dépasse également 6%, Le taux de chômage des demandeurs d'emploi en situation de handicap a repris une tendance haussière depuis l'année dernière, en dépit d'une forte mobilisation des dispositifs de formation, alors même que la Fonction publique rencontre des difficultés croissantes de recrutement. L'insertion durable via l'apprentissage constitue plus que jamais une priorité à développer pour répondre aux métiers en tension.

Quelles évolutions percevez-vous dans les attentes des employeurs publics vis-à-vis du FIPHFP ?

Face aux difficultés croissantes d'accès à un médecin du travail (alors que l'avis du médecin conditionne la plupart des aides du FIPHFP), les employeurs souhaitent des simplifications pour réduire les délais de traitement de leurs demandes d'aides. Les dernières évolutions du catalogue des interventions applicables en 2025 sont en cohérence avec cette attente. Les employeurs publics ont besoin de mieux connaitre les possibilités offertes par les textes pour favoriser l'insertion et le maintien emploi dans la Fonction publique, l'appui du FIPHFP est essentiel dans ce domaine : nous nous efforçons d'y répondre via les actions du Handi-Pacte, ainsi qu'en proposant une approche plus territorialisée.

Quelles réalisations, cette année, reflètent le mieux l'engagement du FIPHFP dans votre territoire pour l'emploi des personnes handicapées ?

L'année 2024 a permis de lancer une approche territorialisée pour l'animation des employeurs publics. Ainsi une série de rencontres entre les employeurs et les Cap emploi a permis dans une première étape d'identifier des pistes d'actions pour renforcer l'insertion et le maintien des personnes en situation de handicap. La seconde étape de la démarche est de pouvoir décliner une animation par bassin d'emploi, qui s'est amorcée à Dijon en novembre 2024, en identifiant les enjeux et potentiels locaux (par exemple développer des actions pour faciliter des immersions entre versants de la Fonction publique).

Le Tour de France des handicaps invisibles organisé dans la région en décembre a permis également d'illustrer la volonté du FIPHFP d'appuyer les employeurs au plus près des besoins, d'aider à identifier les ressources mobilisables, lever les freins rencontrés. Il s'agit de proposer une offre de service lisible, et permettant un accompagnement fluide et de qualité, y compris pour les situations les plus complexes.

ÇA S'EST PASSÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

https://www.fiphfp.fr/nos-regions/bourgogne-franche-comte

SUCCÈS DE L'ACCUEIL DE NOUVEAUX RÉFÉRENTS HANDICAP

Le 30 avril 2024, le FIPHFP, via son Handi-Pacte Bourgogne-Franche-Comté, a organisé une demi-journée de travail dédiée au handicap, réunissant 12 référents handicap de différentes régions. Cet événement a été un succès, offrant une formation et des échanges constructifs.

Une journée riche en contenus

L'événement a débuté par une session introductive sur le fonctionnement du Handi-Pacte et du Dispositif Territorial pour le Handicap, visant à clarifier les objectifs et finalités de ces réseaux. Les discussions ont souligné le rôle essentiel du FIPHFP dans l'accompagnement des employeurs publics pour structurer et conduire leur politique handicap.

Les points forts de cette demi-journée comprenaient :

- Clarification des objectifs et du fonctionnement des dispositifs : Les participants ont apprécié les explications claires sur les objectifs et modalités de soutien du Handi-Pacte et du DTH.
- Réflexion sur les missions des référents handicap : Une session interactive a permis de définir les missions principales des référents handicap et d'insister sur leur rôle crucial dans l'accompagnement des agents en situation de handicap.
- Présentation des ressources du FIPHFP : Les participants ont découvert les nombreuses ressources disponibles sur le site internet du FIPHFP, renforçant leur capacité à remplir efficacement leurs missions.
- Études de cas pratiques : Plusieurs études de cas réels ont été présentées, favorisant une meilleure compréhension des défis rencontrés et des stratégies pour y répondre.

Une formation essentielle

Cette rencontre a souligné la qualité de l'accompagnement offert par le FIPHFP aux employeurs publics pour structurer et conduire leurs politiques handicap. L'objectif était de former rapidement les nouveaux référents handicap afin qu'ils soient opérationnels et prêts à répondre aux besoins des agents en situation de handicap. Grâce aux outils et expertises du FIPHFP, les participants repartent mieux équipés pour assumer pleinement leurs missions.

RENCONTRE CAP EMPLOI & EMPLOYEURS PUBLICS EN BOURGOGNE

Le 28 mai 2024, une rencontre simultanée s'est tenue dans les quatre départements de la Bourgogne, réunissant des employeurs publics et leurs partenaires Cap Emploi départementaux. Cet événement, organisé sous la direction de Fabrice Geurts, directeur territorial au handicap de Bourgogne-Franche-Comté, visait à renforcer les collaborations et à améliorer l'efficacité des politiques de ressources humaines.

Objectifs de la rencontre

L'objectif principal de cette rencontre était de créer un espace de dialogue ouvert entre les employeurs publics et Cap Emploi. Une introduction commune a relié virtuellement les quatre sites, suivie de travaux en groupes dans chaque département, pour conclure par un débriefing des avancées réalisées. Près de cinquante employeurs, collaborateurs de Cap Emploi et partenaires ont participé activement à cet événement.

Rôle de Cap Emploi

Cap Emploi joue un rôle clé dans l'accompagnement des employeurs publics, agissant comme un « généraliste » de l'emploi des personnes en situation de handicap. Il analyse les situations, identifie les besoins et mobilise les experts handicap adaptés. Ses interventions concernent aussi bien les bénéficiaires de l'obligation d'emploi que toute personne dont l'état de santé nécessite des aménagements spécifiques.

Cap Emploi propose plusieurs solutions, notamment :

- Duoday : Une journée immersive pour découvrir le milieu professionnel.
- Stages d'immersion et service civique : Pour offrir une première expérience professionnelle ou évaluer un projet professionnel.
- Apprentissage : Grâce à l'appui financier du FIPHFP, ce dispositif est fortement encouragé et accessible à un coût quasi nul pour les employeurs publics.

Maintien dans l'emploi

Cap Emploi intervient également pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels, en activité ou en congé maladie. Une intervention précoce est essentielle pour maximiser les chances de maintien et minimiser les impacts sur le fonctionnement des services.

ACTION DE MOBILISATION DES EMPLOYEURS PUBLICS POUR LE DUODAY 2024

Le 10 septembre 2024, un e-club thématique a été organisé pour promouvoir les bonnes pratiques et présenter les outils de communication nécessaires à la mobilisation autour du Duoday 2024.
Lors de cet événement, deux employeurs publics, la Ville de Dijon et le Conseil Départemental du Doubs, ont partagé leurs expériences réussies et leurs bonnes pratiques avec les membres du réseau Handi-Pacte.
Les participants ont été encouragés à utiliser les outils proposés par le FIPHFP, présentés lors de cette session, pour préparer au mieux cette journée de rencontre entre agents et personnes en situation de handicap.

ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE DES HANDICAPS INVISIBLES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : UNE ÉTAPE CLÉ POUR DÉSTIGMATISER ET MIEUX ACCOMPAGNER LE HANDICAP PSYCHIQUE

Le 5 décembre 2024, Dijon a accueilli la 18e et dernière étape du Tour de France des handicaps invisibles. Organisé par le FIPHFP, cet événement, tenu au Conseil Départemental de Côte-d'Or, a mis en lumière le handicap psychique et ses enjeux dans le monde du travail.

Faire tomber les préjugés sur les handicaps psychiques

Marine Neuville, directrice du FIPHFP, a rappelé que, malgré une meilleure compréhension des handicaps physiques, les employeurs publics manquent souvent de repères pour accompagner les troubles psychiques. Pourtant, le travail reste un levier essentiel pour l'intégration sociale et l'épanouissement des personnes concernées.
Le professeur Jean-Christophe Chauvet-Gélinier, psychiatre, a présenté les interactions entre santé mentale et conditions professionnelles. Il a insisté sur l'importance d'une intervention précoce pour éviter l'isolement ou les ruptures prolongées avec l'emploi. Les troubles psychiques, souvent sous-diagnostiqués, freinent les démarches d'accompagnement sans un soutien adapté.

Sensibilisation et solutions

La matinée a été marquée par des échanges pratiques, des témoignages et des présentations d'outils de compensation. Ces initiatives visent à clarifier les notions de handicap psychique et à encourager les employeurs publics à intégrer ces solutions dans leurs politiques RH.
Cette dernière étape du Tour de France des handicaps invisibles a permis de sensibiliser et d'informer les acteurs publics, renforçant ainsi leur capacité à inclure les personnes concernées dans le milieu professionnel.

CHIFFRES CLÉS

(Déclaration 2024 – Situation au 31/12/2023) - Hors employeurs nationaux. Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire)

6,60 % vs 6.35% en 2023
TAUX D'EMPLOI DIRECT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

4,32 %
vs 5,05 % en 2023
dans la fonction publique **D'ÉTAT**

6,31 %
vs 5.99 % en 2023
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

7,26%
vs 6.93 % en 2023
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

8 202 vs 7 833 en 2023
BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

448
vs 571 en 2023
dans la fonction publique **D'ÉTAT**

3 413
vs 3 175 en 2023
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

4 341
vs 4 087 en 2023
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

1 371 vs 1 341 en 2023
RECRUTEMENTS

89
dans la fonction publique **D'ÉTAT**

478
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

804
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

275 vs 247 en 2023
MAINTIENS DANS L'EMPLOI

1
dans la fonction publique **D'ÉTAT**

137
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

137
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

LES BOE EN 2024

STATUT

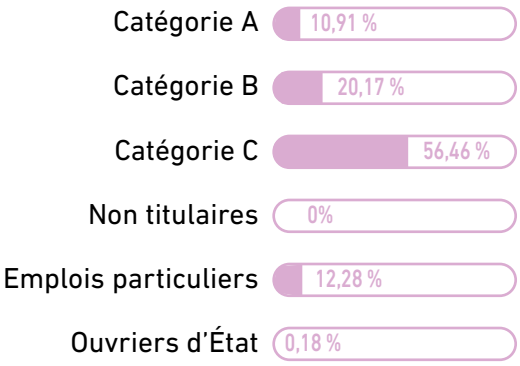

ÂGE

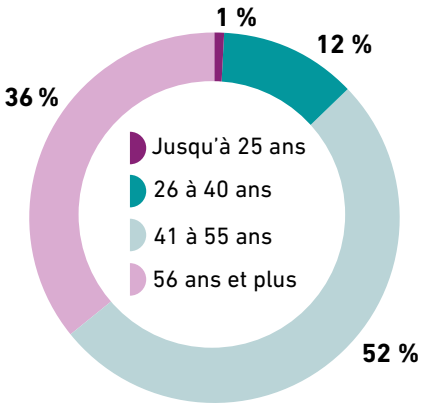

GENRE

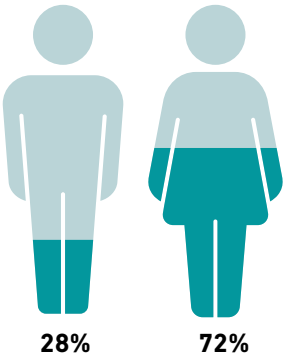

CATÉGORIE

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR) 0,24%
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement 6,07%
Agents recrutés sur un emploi réservé 0,45%
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) 0,43%
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité 0,04%
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI) 9,50%
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité » 0,62%
Titulaires d'une pension d'invalidité 0,54%
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 % 1,40%
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé) 80,03%
Travailleurs sur emplois particuliers 0,68%

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	EFFECTIFS (ETR)				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
COTE D'OR	4 706	10 959	11 248	26 913	190	745	812	1 747	4,04%	6,80%	7,22%	6,49%
DOUBS	3 655	9 278	14 285	27 218	157	586	1 141	1 884	4,30%	6,32%	7,99%	6,92%
HAUTE SAONE	242	2 421	3 561	6 224	16	157	326	499	6,61%	6,48%	9,15%	8,02%
JURA	260	4 806	5 552	10 618	7	368	346	721	2,69%	7,66%	6,23%	6,79%
NIEVRE	185	4 483	4 726	9 394	14	290	353	657	7,57%	6,47%	7,47%	6,99%
SAONE ET LOIRE	805	11 331	11 100	23 236	41	595	783	1 419	5,09%	5,25%	7,05%	6,11%
TERRITOIRE DE BELFORT	371	3 935	3 183	7 489	16	254	206	476	4,31%	6,45%	6,47%	6,36%
YONNE	135	6 862	6 147	13 144	7	418	374	799	5,19%	6,09%	6,08%	6,08%

Source : Recueil statistiques – Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC.

LES CONTRIBUTIONS EN 2024

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ; PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux.

2 791 510 € vs 3 246 361 € en 2023
CONTRIBUTIONS ÉMISES

692 473 € dans la fonction publique **D'ÉTAT**

1 180 174 € dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

918 864 € dans la fonction publique **TERRITORIALE**

1 973 550 € vs 1 995 649 € en 2023
INTERVENTIONS DIRECTES FINANCÉES

40 797 € dans la fonction publique **D'ÉTAT**

541 406 € dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

1 391 347 € dans la fonction publique **TERRITORIALE**

2 166 117 €
vs 905 829 € en 2023
DANS LE CADRE DES AIDES PLATEFORME

40 797 € dans la fonction publique **D'ÉTAT**

268 428 € dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

644 363 € dans la fonction publique **TERRITORIALE**

1 019 961 €
vs 1 088 819 € en 2023
AU TRAVERS DES CONVENTIONS EMPLOYEURS

0 € dans la fonction publique **D'ÉTAT**

272 977 € dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

746 984 € dans la fonction publique **TERRITORIALE**

DONT 336 158 €
vs 363 372 € en 2023
EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

14 503 € dans la **FPH**

321 654 € dans la **FPT**

LES CONVENTIONS EN 2024

6 **CONVENTIONS VALIDÉES EN 2024 PAR LE COMITÉ LOCAL POUR UN TOTAL DE**

1 959 593 €

1 Primo Convention

376 913 €

1 dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**
376 913 €

5 Renouvellements

1 582 680 €

1 dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**
244 106 €

4 dans la fonction publique **TERRITORIALE**
1 338 574 €

ANNEXES

LE COMITÉ LOCAL

FONCTION PUBLIQUE **D'ÉTAT**

Le Préfet de région ou son représentant

Titulaires
Alexandra SCUTA
Annette FRANÇOIS

Suppléants
Hicham ELBAHTOURI
Betty DEVILLAIRS

FONCTION PUBLIQUE **TERRITORIALE**

Titulaires
Martine EAP-DUPIN
Sandra LANNICELLI
Severine CALINON
en attente de désignation

Suppléants
en attente de désignation

FONCTION PUBLIQUE **HOSPITALIÈRE**

Titulaires
Nicolas MARTENET

Suppléants
en attente de désignation

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

Titulaires
Sébastien SARJAT
Thierry GAZON
Elise MARTIN
Peggy FLORICOURT
Jean-Etienne GODOT
Viviane DANAUDIERE
Etienne PITON
Annick GUICHARD

Suppléants
Emilie PROST
Aurélie JACOTOT
Claire BOUHOT
en attente de désignation

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Titulaires
Christine GARNIER
Annick AMIARD
Mélanie MILON

Suppléants
en attente de désignation

PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Stéphanie WETSCH
Madame DURAND

SÉANCES DU COMITÉ LOCAL

GLOSSAIRE

AGEFIPH: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

ARS : Agence régionale de santé.

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

CCAS : Centre communal d'action sociale

CD : Conseil départemental

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique.

CEP : Conseiller en évolution professionnelle.

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés.

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire.

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale.

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFP : Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'état.

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap.

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien.

EA : Entreprise adaptée.

EHESP : École des hautes études en santé publique.

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail.

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social.

ETR : Effectif total rémunéré.

FALC : Facile à lire et à comprendre.

FFH : Fédération française handisport.

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

FPE : Fonction publique d'État.

FPH : Fonction publique hospitalière.

FPT : Fonction publique territoriale.

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap.

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées.

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

PPR : Période de préparation au reclassement.

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

PRST : Plan régional de santé au travail.

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

SPE : Service public pour l'emploi.

TH : Travailleur handicapé.

TMS : Troubles musculosquelettiques.

TSA : Troubles du spectre de l'autisme.

NOTES

Retrouvez plus d'informations sur
www.fiphfp.fr

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

Crédits photos : FIPHFP / Unsplash

emploi fiphfp handicap

20 ANS de mobilisation HANDICAP FONCTION PUBLIQUE